

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
17/05/2024

DATE D'AFFICHAGE
17/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
20
VOTANTS
24

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

Absents non excusés

M. Abdellah FAWZI
M. Frédéric LACOUR

Secrétaire de séance : M. Patrick DESVAGES

Délibération n° 24.05.27/03

Objet / Approbation d'un avenant n° 1 avec l'entreprise ROUTIERE PEREZ / Extension du complexe sportif Claude Bozec

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'approuver un avenant n° 1 au titre de l'opération portant sur l'extension du stade Claude Bozec.

Monsieur le Maire précise que cet avenant a été formulé par l'entreprise ROUTIERE PEREZ et qu'il trouve son origine dans la modification du système d'éclairage du nouveau terrain d'entraînement, suite à la réception d'un avis technique concordant en ce sens de la part du SDEC 14 (qui aura la charge, dans le futur, de l'entretien et de la maintenance de cet équipement).

Il indique également que cette proposition d'avenant s'élève à 14 919.28 € HT soit 17 903.14 € TTC, ce qui représente une variation de 16 % environ par rapport au marché public initialement souscrit.

Par conséquent, et cette demande d'avenant excédant 5 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) de la Ville s'est réunie ce jour afin de statuer sur la présente demande d'avenant, et a approuvé sa signature.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'avaliser la décision de la CAO, en autorisant la signature de cet avenant n° 1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

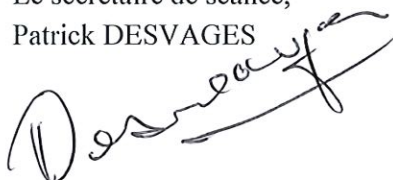
CONSIDÉRANT l'avis favorable de la CAO réunie ce jour en séance plénière ;

ACCEPTE la passation d'un avenant n° 1 avec l'entreprise ROUTIERE PEREZ, pour un montant de 14 919.28 € HT soit 17 903.14 € TTC (ce qui représente une variation du marché initial de 16 % environ) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Patrick DESVAGES



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240527-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024